

**Section 5 :**  
**Deux-Sèvres - Loire Atlantique - Maine et Loire - Vendée**

le vendredi **13 mars 2026 à 12h00**  
à L'ALLIANCE PASTORALE  
Bvd Youri Gagarine - Zone des Sicaudières  
79300 BRESSUIRE

**POUVOIR - Section 5 (Deux-Sèvres, Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée)**

Je soussigné(e), M. Mme.....  
Agriculteur(trice), demeurant à.....  
Adhérent(e) de la Société Coopérative Agricole Alliance Pastorale,  
N'assistera pas, et donne pouvoir à ..... Agriculteur(trice),  
demeurant à.....  
Adhérent(e) de ladite coopérative, à l'effet de me représenter à l'Assemblée de section de la SCA  
Alliance Pastorale du 05 mars 2026, signer à cet effet toutes feuilles de présence, prendre part à toutes  
les délibérations, émettre tous votes, conférer ou accepter toutes fonctions, signer tous procès verbaux,  
tous actes et pièces, et généralement faire le nécessaire.  
Déclarant avouer et ratifier par avance tout ce qui sera fait en son nom.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

Précédée de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir»

**Pour des facilités d'organisation, merci de nous renvoyer le coupon-réponse ci-dessous**  
par courrier ou mail : [ap@alliancepastorale.fr](mailto:ap@alliancepastorale.fr)

**Assemblée de Section des Deux-Sèvres, Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée**  
**Section 5 - Coupon-réponse**

Je soussigné(e), M. Mme.....

Agriculteur, demeurant à.....

Adresse mail\* .....

Assistera à la réunion  
 Déjeunera<sup>(1)</sup>

N'assistera pas à la réunion  
 Ne déjeunera pas

<sup>(1)</sup> **Impératif : Toute personne non-inscrite préalablement ne pourra pas participer au déjeuner.**  
Date limite d'inscription le 6 mars 2026.

**Assemblée de section**  
**Section 5 : Départements des Deux-Sèvres, Loire Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée**

**Le vendredi 13 mars 2026**

à L'ALLIANCE PASTORALE

Bvd Youri Gagarine - Zone des Sicaudières - 79300 BRESSUIRE

**11h30**

**Accueil avec apéritif**  
**ASSEMBLÉE DE SECTION**

**Un repas pris en commun**

clôturera l'Assemblée de section

Merci de vous inscrire en renvoyant le coupon (voir dernière page <sup>(1)</sup>).



**Société Coopérative Agricole Alliance Pastorale**

Toutejoie - 1 av de Chauvigny  
CS 80095 - 86502 MONTMORILLON Cedex  
Tél : 05 49 83 30 30

**Agrement N° 11884**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative Agricole Alliance Pastorale dont le siège est à Montmorillon vous invite à participer à l'Assemblée de Section de votre secteur :

**Ordre du jour**

**1/** – Information des Associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire annuelle :

- Approbation du P.V. de l'A.G. Ordinaire du 27 mars 2025 ;
- Rapports du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2024/2025 ;
- Examen des comptes ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes et lecture du rapport de carence sur les éléments prévisionnels de gestion ;
- Approbation des comptes ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration ;
- Constatation de la variation capital social souscrit ;
- Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la Coopérative ;
- Frais de formation des administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses

**2/** Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière.

Pour le Conseil d'Administration,  
Le Président, Arnaud BOURRY

Les associés ont la faculté, à partir du 15 ème jour précédent la date de l'AG de section, de prendre connaissance des documents suivants : comptes annuels, rapport du Conseil d'Administration aux associés coopérateurs, texte des résolutions, rapport annuel, rapport spécial et rapport de carence sur les éléments prévisionnels de gestion du Commissaire aux comptes. Ces documents seront disponibles au siège de la Coopérative et pourront être envoyés sur demande.

**Vous êtes prié de bien vouloir assister à cette Assemblée de section ou si vous êtes empêché, de bien vouloir nous adresser le pouvoir en dernière page.**

